



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
13 JANVIER 2025  
19H00  
SALLE DES FETES DE CERSAY  
VAL EN VIGNES**

# PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier à dix-neuf heures à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 7 janvier 2025

**PRESENTS** : AZARIAS Isabelle, DUGAS Luc-Jean, GUILLOT Christophe, GRIVAULT Frédéric, RAYMOND Christophe, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard, POIRIER Charles, GUILLOTEAU Catherine, GIREAUD Patrick, GERFAULT Sylvie, MARTIN Jérôme,

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : BREMAUD Isabelle donne procuration à TOCREAU Laurent, AUDOIN Stéphanie donne procuration à GRIVAULT Frédéric

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS** : HÉMARD Emmanuelle, FALOURED Audrey, HERVE Audrey, LEFEVRE Aurore, JADEAU Emma, AUDOIN Stéphanie, BRÉMAUD Isabelle, GRIVAULT Dominique,

**NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE** : 20

**NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES** : 12

**NOMBRE DE PROCURATIONS** : 2

**NOMBRE DE VOTANTS** : 14

*En préambule*

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur DUGAS Luc-Jean, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

## FINANCES / MARCHES PUBLICS

### 1. DEMANDE DE SUBVENTIONS – REHABILITATION STADE DE FOOTBALL

Des travaux de réhabilitation du stade de football sont devenus essentiels au regard de l'état du terrain.

M. le Maire précise qu'une subvention peut être sollicitée à hauteur de 20 %, dans la limite de 20 000 € auprès de la Fédération française de football, à travers son fonds d'aide pour le football amateur (FAFA).

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant		
TRAVAUX DE DRAINAGE	PILOTEAU	96 034.00 €		
TRAVAUX SURFACE DE JEU	PAJOT	36 690.00 €		
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>132 724.00 €</b>		
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (TTC)	Taux
FFF/FAFA		SOLLICITE	20 000 €	15 %
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		20 000 €	15 %
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		112 724 €	85 %

TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)

132 724.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF), au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), pour la réfection du stade,
- Valider le plan de financement présenté ci-dessus
- Autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents en rapport avec cette affaire

**2. DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION DES GROUPES SCOLAIRES – DETR – AXE 1 - Accompagner la transition écologique et la sortie de la dépendance aux énergies fossiles 1.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles**

Le projet consiste à la restructuration du groupe scolaire de la commune de Val-en-Vignes composé de trois écoles réparties sur trois communes déléguées, à savoir l'école de Cersay, Massais et Bouillé-Saint-Paul. La présente opération concerne l'école de Massais et consiste à la réhabilitation des bâtiments existants ou à défaut, leur démolition et reconstruction. Le projet intègre également le sujet de la restauration scolaire, et de l'accueil périscolaire.

Le projet tient compte des besoins actuels du territoire en proposant un établissement permettant d'accueillir les élèves dans des locaux pédagogiques adaptés. De plus, le projet intègre une anticipation des effectifs futurs en envisageant l'augmentation des besoins, notamment en assurant une modularité et une adaptabilité des locaux sur le long terme. Le projet s'inscrivant dans des bâtiments existants, disposant de caractéristiques techniques et bâtementaires singulières, l'autre enjeu de ce projet consistera en la réalisation de bâtiments vertueux qui s'inscrivent dans une démarche environnementale performante et cohérente avec leur territoire, apportant confort, bien-être et s'engageant dans une maîtrise de coût global sur le long terme.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement que la commune de Val en Vignes s'est fixée afin de faire face à l'urgence écologique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de l'État, pour la réalisation du projet susnommé, selon le plan de financement suivant :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement</b>				
<b>Nature des dépenses</b> les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>dont montant accessibilité</b>	<b>dont montant rénovation énergétique</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
	R&C	150 000,00 €		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
Publication appel offres		1 000,00 €		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>151 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Travaux ou acquisitions		A détailler le cas échéant		
		1 500 310,00		1 100 000,00
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		1 500 310,00 €	0,00 €	
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 651 310,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	FEDER			0,00%
DETR			300 000,00 €	20,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État	FONDS VERT		400 000,00 €	24,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
SIEDS			300 000,00 €	20,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>			1 000 000,00 €	
		<b>Taux de financement public</b>		<b>64,00%</b>
CAF			100 000,00 €	
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			100 000,00 €	6%
Part de la collectivité	Fonds propres		551 310,00 €	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		551 310,00 €	30%
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 651 310,00</b>	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le plan de financement de l'opération
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre du dispositif DETR 2025-**AXE 1 - Accompagner la transition écologique et la sortie de la dépendance aux énergies fossile-**, détaillé ci-dessus, au taux de 20 % du montant total du projet, soit 300 000€ .
- Imputer les dépenses et les recettes au budget communal.

### 3. DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION DES GROUPES SCOLAIRES – SIEDS

Le projet consiste à la restructuration du groupe scolaire de la commune de Val-en-Vignes composé de trois écoles réparties sur trois communes déléguées, à savoir l'école de Cersay, Massais et Bouillé-Saint-Paul. La présente opération concerne l'école de Massais et consiste à la réhabilitation des bâtiments existants ou à défaut, leur démolition et reconstruction. Le projet intègre également le sujet de la restauration scolaire, et de l'accueil périscolaire.

Le projet tient compte des besoins actuels du territoire en proposant un établissement permettant d'accueillir les élèves dans des locaux pédagogiques adaptés. De plus, le projet intègre une anticipation des effectifs futurs en envisageant l'augmentation des besoins, notamment en assurant une modularité et une adaptabilité des locaux sur le long terme. Le projet s'inscrivant dans des bâtiments existants, disposant de caractéristiques techniques et bâtementaires singulières, l'autre enjeu de ce projet consistera en la réalisation de bâtiments vertueux qui s'inscrivent dans une démarche environnementale performante et cohérente avec leur territoire, apportant confort, bien-être et s'engageant dans une maîtrise de coût global sur le long terme.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement que la commune de Val en Vignes s'est fixée afin de faire face à l'urgence écologique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre du dispositif du SIEDS, pour la réalisation du projet susnommé, selon le plan de financement suivant :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement</b>				
<b>Nature des dépenses</b> les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>dont montant accessibilité</b>	<b>dont montant rénovation énergétique</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
	R&C	150 000,00 €		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
Publication appel offres		1 000,00 €		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		151 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Travaux ou acquisitions</b>			A détailler le cas échéant	
		1 500 310,00		1 100 000,00
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		1 500 310,00 €	0,00 €	
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 651 310,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
<b>Financements</b>	<b>à préciser le cas échéant</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux</b>
Fonds européens	FEDER			0,00%
DETR			300 000,00 €	20,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État	FONDS VERT		400 000,00 €	24,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
SIEDS			300 000,00 €	20,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		1 000 000,00 €	64,00%
CAF			100 000,00 €	

à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			100 000,00 €	6%
Part de la collectivité	Fonds propres		551 310,00 €	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		551 310,00 €	30%
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 651 310,00</b>	

:

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le plan de financement de l'opération
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du SIEDS au titre du dispositif PROGRAMME SIEDS/ÉTAT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, détaillé ci-dessus, au taux de 20 % du montant total du projet, soit 300 000€
- Imputer les dépenses et les recettes au budget communal.

#### 4. DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION DES GROUPES SCOLAIRES – FONDS VERT

Le projet consiste à la restructuration du groupe scolaire de la commune de Val-en-Vignes composé de trois écoles réparties sur trois communes déléguées, à savoir l'école de Cersay, Massais et Bouillé-Saint-Paul. La présente opération concerne l'école de Massais et consiste à la réhabilitation des bâtiments existants ou à défaut, leur démolition et reconstruction. Le projet intègre également le sujet de la restauration scolaire, et de l'accueil périscolaire.

Le projet tient compte des besoins actuels du territoire en proposant un établissement permettant d'accueillir les élèves dans des locaux pédagogiques adaptés. De plus, le projet intègre une anticipation des effectifs futurs en envisageant l'augmentation des besoins, notamment en assurant une modularité et une adaptabilité des locaux sur le long terme. Le projet s'inscrivant dans des bâtiments existants, disposant de caractéristiques techniques et bâtementaires singulières, l'autre enjeu de ce projet consistera en la réalisation de bâtiments vertueux qui s'inscrivent dans une démarche environnementale performante et cohérente avec leur territoire, apportant confort, bien-être et s'engageant dans une maîtrise de coût global sur le long terme.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement que la commune de Val en Vignes s'est fixée afin de faire face à l'urgence écologique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre du dispositif FONDS VERT, pour la réalisation du projet susnommé, selon le plan de financement suivant :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement</b>				
<b>Nature des dépenses</b> les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>dont montant accessibilité</b>	<b>dont montant rénovation énergétique</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
	R&C	150 000,00 €		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
Publication appel offres		1 000,00 €		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		151 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Travaux ou acquisitions</b>			A détailler le cas échéant	
		1 500 310,00		1 100 000,00
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		1 500 310,00 €	0,00 €	
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 651 310,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
<b>Financements</b>	<b>à préciser le cas échéant</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux</b>
Fonds européens	FEDER			0,00%
DETR			300 000,00 €	20,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État	FONDS VERT		400 000,00 €	24,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
SIEDS			300 000,00 €	20,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		1 000 000,00 €	64,00%
CAF			100 000,00 €	
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			100 000,00 €	6%
Part de la collectivité	Fonds propres		551 310,00 €	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>			551 310,00 €	30%
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 651 310,00</b>	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le plan de financement de l'opération
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre du dispositif FONDS VERT 2025, détaillé ci-dessus, au taux de 24 %, soit 400 000 €.
- Imputer les dépenses et les recettes au budget communal.

## ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE

a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

17/12/2024	07906324K0018	10 rue de l'anjou Cersay 79290 VAL EN VIGNES	D 203-204	Non exercice du droit de préemption
17/12/2024	07906324K0019	12 La Rethière Massais 79150 VAL EN VIGNES	168AD298 ET 168AD299	Non exercice du droit de préemption

b) Décisions du maire

Réf. et dénomination
<input type="checkbox"/> DECISION DU MAIRE N1-2025 AVENANT 1 CHARPENTE THOUARSAISE.pdf
<input type="checkbox"/> DECISION DU MAIRE N2-RENOUVELLEMENT CONCESSION [REDACTED].pdf

c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination
<input type="checkbox"/> G2024-14 RESTITUTION DEPOT DE GARANTIE.pdf
<input type="checkbox"/> G2024-15 Dépôt de garantie [REDACTED].pdf
<input type="checkbox"/> G2024-16 Arrêté global reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon.

# INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A Val en Vignes,

Le 14 janvier 2025

Le Maire, Christophe GUILLOT



Le secrétaire de séance,

**DUGAS LUC-JEAN**

Maire Délégué de Cersay

